



Interreg



Cofinancé par
l'Union européenne

NEXT MED

Programme Interreg NEXT MED

Texte de l'appel à projets de capitalisation
Mécanisme Multiprogramme Méditerranéen
(MMM)
Tourisme durable



REGIONE AUTÒNOMA
DE SARDIGNA
REGIONE AUTONOMA
DELLA SARDEGNA

#everythingMEDpossible



Introduction

Interreg NEXT MED est un programme financé par l'Union européenne (UE) qui soutient la coopération transnationale à travers le financement de projets communs visant à rendre la Méditerranée plus résiliente face aux défis communs auxquels elle est confrontée.

NEXT MED fait partie d'Interreg¹, un instrument clé de l'Union européenne qui promeut la coopération territoriale européenne au-delà des frontières au moyen de programmes, de projets et de réseaux conjoints rassemblant les acteurs nationaux, régionaux et locaux des différents États membres de l'UE ; les acteurs de l'UE et les pays non-membres adjacents ; et les pays de l'UE, les pays partenaires, et les pays et territoires d'outre-mer (PTOM).

Doté d'un budget de 263 millions d'euros, Interreg NEXT MED vise à contribuer à un développement intelligent, durable et équitable pour tous dans le bassin méditerranéen en soutenant une coopération équilibrée, durable et ambitieuse ainsi qu'une gouvernance à plusieurs niveaux. La mission du programme est de financer des projets de coopération qui répondent aux défis socio-économiques, environnementaux et de gouvernance communs au niveau méditerranéen tels que l'adoption des technologies avancées, la compétitivité des PME et la création d'emplois, l'efficacité énergétique, la gestion de l'eau, l'adaptation au changement climatique, la transition vers une économie circulaire et efficace en ressources, l'éducation et la formation ou encore, les soins de santé.

La zone de coopération, qui compte plus de 200 millions d'habitants, couvre plus de 100 territoires éligibles de 15 pays : Algérie, Chypre, Espagne, Egypte, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Jordanie, Malte, Palestine, Portugal, Tunisie et Turquie.

Documents de référence

Pour la préparation et la mise en œuvre des projets, les Demandeurs sont invités à consulter les documents suivants :

- Règlement (UE) 2021/1058 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion ;
- Règlement (UE) 2021/1059 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions spécifiques à l'objectif de coopération territoriale européenne (Interreg) soutenu par le Fonds européen de développement régional et des instruments de financement extérieur ;
- Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes ;

¹ Disponible sur https://ec.europa.eu/regional_policy/policy/cooperation/european-territorial_en



- Document de Programme Interreg VI-B NEXT Bassin maritime Méditerranée (NEXT MED) approuvé par la décision d'exécution C(2022) 9543 de la Commission du 12 décembre 2022 ;
- Les lignes directrices à l'intention des Demandeurs, destinées à soutenir les candidats dans la conception et le développement de projets.

Tous ces documents peuvent être consultés sur le site Internet du Programme (<https://www.interregnextmed.eu>).

Priorités et budget de l'appel à propositions

Conformément aux priorités thématiques définies dans les termes de référence, le Comité de Suivi a lancé cet appel à propositions avec une contribution de l'UE de **8,2 millions d'euros (€8.250.221,68)**, répartie entre les priorités du programme et les objectifs spécifiques sélectionnés, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Chaque proposition doit mentionner **un seul objectif spécifique relevant de la priorité concernée, ainsi que le thème relatif du tourisme durable figurant dans les termes de référence de l'appel.**

Priorité	Objectif spécifique	Thème relatif des termes de référence	Contribution de l'UE	Cofinancement du projet	Total
1. Une Méditerranée plus compétitive et plus intelligente	TOTAL		€ 2.400.000	€ 208.695,65	€ 2.608.695,65
	1.1 Capacités de recherche et d'innovation et adoption des technologies avancées	Produits touristiques innovants et intelligents	€ 1.200.000	€ 104.347,83	€ 1.304.347,83
	1.2 Croissance et compétitivité durables des PME et création d'emplois dans les PME		€ 1.200.000	€ 104.347,83	€ 1.304.347,83
2. Une Méditerranée plus verte et à faibles émissions de carbone	TOTAL		€ 2.400.000	€ 208.695,65	€ 2.608.695,65
	2.2 Adaptation au changement climatique et prévention des risques de catastrophe, résilience prenant en compte les approches basées sur les écosystèmes	Tourisme et transition écologique	€ 1.200.000	€ 104.347,83	€ 1.304.347,83
	2.4 Transition vers une économie circulaire et économe en ressources		€ 1.200.000	€ 104.347,83	€ 1.304.347,83
3. Une Méditerranée plus sociale et inclusive	TOTAL		€ 1.200.000	€ 104.347,83	€ 1.304.347,83
	3.1 Égalité d'accès à des services inclusifs et de qualité en matière d'éducation, de formation et	Dimension sociale du tourisme (emploi et renforcement des compétences) et	€ 1.200.000	€ 104.347,83	€ 1.304.347,83



	d'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement d'infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience pour l'enseignement et la formation à distance et en ligne	tourisme inclusif et accessible			
	TOTAL		€ 2.250.222	€ 195.671,48	€ 2.445.893,48
4. Une meilleure gouvernance de la coopération pour la Méditerranée (Objectif spécifique Interreg)	4.1 Autres actions de gouvernance : Promouvoir des modèles et des processus de gouvernance locale à travers des partenariats intersectoriels, multiniveaux et transfrontaliers, en encourageant la coopération et le dialogue entre les citoyens, les acteurs de la société civile et les institutions en vue d'aborder les questions d'intérêt commun au niveau local à travers des échanges transnationaux ainsi que par des approches ascendantes et participatives	Gouvernance partagée et stratégique de l'offre touristique	€ 2.250.222	€ 195.671,48	€ 2.445.893,48
TOTAL			€ 8.250.222	€ 717.410,61	€ 8.967.632,61

Type de projets

Cet appel est une initiative coordonnée basée des termes de référence conjoints développés dans le cadre du Mécanisme Multiprogramme Méditerranéen Interreg (MMM), un cadre stratégique visant à renforcer la coopération entre les programmes Interreg opérant dans le bassin méditerranéen, à savoir Interreg Euro-MED, Interreg Italie-France Maritime, Interreg NEXT MED, Interreg Grèce-Chypre, Interreg Italie-Croatie, Interreg Italie-Malte, Interreg NEXT Italie-Tunisie, Interreg Italie-Slovénie, Interreg IPA Adriatique Sud et Interreg IPA ADRION, créant ainsi une plateforme unique de coordination entre programmes et d'échange de connaissances.

Le présent appel à projets vise à soutenir des projets de capitalisation promouvant un tourisme durable en Méditerranée, en transférant, adaptant et étendant les résultats des projets Interreg existants à de nouveaux territoires et contextes dans toute la région.



Les projets financés dans le cadre de cet appel doivent donc s'appuyer sur les résultats des projets Interreg existants et privilégier la réplication, l'adaptation et l'extension de solutions existantes plutôt que le développement de solutions entièrement nouvelles. Les propositions doivent contribuer à relever les principaux défis du tourisme méditerranéen, notamment :

- Produits touristiques innovants et intelligents
- Tourisme et transition écologique
- Dimension sociale du tourisme (emploi et renforcement des compétences) et tourisme inclusif et accessible
- Gouvernance partagée et stratégique de l'offre touristique

Le présent appel à projets exige **l'identification d'au moins une réalisation (output)** issu d'un autre programme du Mécanisme Multiprogramme Méditerranéen (MMM) participant à cet appel coordonné, et la conception d'activités concrètes pour le réutiliser, l'adapter, le reproduire et l'étendre, en expliquant sa pertinence dans le nouveau contexte et en détaillant comment le transfert, l'adaptation et/ou l'extension seront effectivement mis en œuvre. La capitalisation des résultats développés dans le cadre d'autres programmes européens pertinents peut être envisagée si elle est pertinente au regard du champ d'application des projets proposés.

Qui peut postuler ?

Les demandeurs et partenaires doivent être établis dans les des pays participant au programme tels que détaillés ci-dessous et ils doivent répondre aux critères d'éligibilité indiqués dans les lignes directrices à l'intention des Demandeurs.

PAYS	RÉGIONS COUVERTES PAR LE PROGRAMME
Algérie	Tlemcen ; Ain- Temouchent ; Oran ; Mostaganem ; Chlef ; Tipaza ; Boumerdès ; TiziOuzou ; Béjaïa ; Jijel ; Skikda ; Annaba ; El- Tarf ; Alger.
Chypre	Tout le pays
Espagne	Catalogne ; Communauté valencienne ; Îles Baléares ; Andalousie ; Région de Murcie ; Ville de Ceuta ; Ville de Melilla.
Egypte	Matrouh ; Al Iskandariyah (Alexandrie, alex.) ; Al Buhayrah (Al Beheira) ; Kafr - Ael -Cheikh ; Al Sharqiyah (Al Sharkia); Al Daqahliyah (Al Dakahlia) ; Damiette ; Al Ismailiyah (Al Ismailia); Port-Saïd; Gouvernorat du Caire.
France	Languedoc- Roussillon ; Midi-Pyrénées ; Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Corse.
Grèce	Αττική / Attique;ΒόρειοΑιγαίο /Voreio Aigaio ; ΝότιοΑιγαίο/Notio Aigaio ; Κρήτη / Kriti ; Ανατολική Μακεδονία, Θράκη / AnatolikiMakedonia , Thraki ; Κεντρική Μακεδονία/Kentriki Makedonia ; Δυτική Μακεδονία/Dytiki Makedonia ; Ήπειρος / Hpeiros



	ειρος / Ipeiros ; Θεσσαλία/Thessalie; Ιόνια Νησιά / Ionian Nisia ; Δυτική Ελλάδα/Dytiki Elláda; Στερεά Ελλάδα/Sterea Elláda;Πελοπόννησος/Péloponnèse.
Israël	Tout le pays
Italie	Ligurie ; Campanie ; Pouilles ; Basilicate ; Calabre ; Sicile ; Sardaigne; Toscane; Latium.
Jordan	Tout le pays
Liban	Tout le pays
Malte	Tout le pays
Palestine	Tout le pays
Portugal	Algarve.
Tunisie	Zaghouan ; Kairouan ; SidiBouz ; Manouba ; Siliana ; Le Kef ; Gafsa ; Kébili ; Tataouine ; Jendouba ; Béja; Bizerte ; Ariana ; Tunis, Ben Arous, Gabès, Mahdia, Médenine, Monastir, Nabeul, Sfax, Sousse.
Turquie	Tekirdağ, Edirne, Kırklareli ; Balıkesir, Çanakkale ; İzmir ; Aydın, Denizli, Muğla ; Manisa, Afyonkarahisar, Kütahya, Uşak ; Antalya, Isparta, Burdur ; Adana, Mersin ; Hatay, Kahramanmaraş, Osmaniye.

Le **partenariat du projet** doit représenter un **minimum de trois (3) pays éligibles**, dont au moins un (1) pays méditerranéen de l'UE (PMUE) et un (1) pays partenaire méditerranéen (PPM), et inclure au moins **5 organisations différentes**.

Le partenariat ne peut **pas inclure plus de deux (2) organisations du même pays**.

Une **exception** à la règle d'éligibilité géographique permet la participation de partenaires établis dans des régions non éligibles de l'un des 15 pays participant au Programme. Ces « **partenaires consultatifs** » doivent répondre à des exigences spécifiques² et les activités sous la responsabilité d'un partenaire consultatif, dans le cas où il est impliqué dans un projet, doivent être mises en œuvre au profit des territoires éligibles au Programme.

La **même organisation ne peut postuler qu'une seule fois en tant que demandeur** (Chef de file) au titre de cet appel. Aucune limitation ne s'applique à la participation d'une même organisation au niveau partenaire. Dans le cas où une organisation participe à plus d'un (1) projet en tant que demandeur dans le cadre de cet appel, tous les projets concernés soumis par cette organisation au titre de cet appel seront rejetés.

² Pour plus de détails, veuillez consulter les Lignes directrices à l'intention des Demandeurs.

Critères financiers

La contribution minimale et maximale de l'UE aux projets est indiquée ci-dessous.

Contribution minimale de l'UE	Contribution maximale de l'UE	Maximum des coûts totaux éligibles
920 000 €	1 200 000 €	1 304 347,83 €

La contribution de l'UE est fixée 92 % du total des coûts éligibles du projet et le cofinancement du projet à 8 % du total des coûts éligibles³.

Le cofinancement assuré par les ressources propres du demandeur et des partenaires, ou par des sources publiques ou privées (nationales/régionales/locales) autres que le budget de l'Union européenne et le Fonds européen de développement, couvrira les coûts budgétaires restants.

Lors de la préparation du budget, **au moins 50 %** du total des coûts éligibles du projet doit être consacré aux activités à mettre en œuvre sur les territoires des pays partenaires méditerranéens.

Une même organisation ne **peut se voir allouer plus de 35 %** du total des coûts éligibles du projet.

Durée du projet

La durée du projet ne doit pas être inférieure à 18 mois et ne doit pas excéder 24 mois.

Soumission de propositions de projets

Les demandes doivent être soumises à l'aide du formulaire de demande en ligne disponible à l'adresse <https://eform.interregnextmed.eu/>. Pour rédiger la proposition, les demandeurs sont également encouragés à utiliser le formulaire de courtoisie. Veuillez noter que la soumission d'une proposition n'est possible qu'en utilisant le formulaire électronique.

Tous les documents inclus dans le paquet de candidature peuvent être téléchargés à partir du site web du programme (www.interregnextmed.eu).

Les propositions doivent être soumises uniquement dans l'une des langues suivantes : anglais ou français.

La date limite de soumission des propositions de projets est le **29 octobre à 13 heures (CET)**.

³ Les bénéficiaires d'Italie, de Grèce et de Turquie ont le droit de recevoir une contribution nationale pour assurer le cofinancement du projet. Les conditions et modalités seront fixées par les Autorités nationales respectives et seront publiées sur le site web du Programme.



Interreg



Cofinancé par
l'Union européenne

NEXT MED

Responsabilité de la procédure

La responsabilité des procédures administratives de cet appel à propositions incombe à la Région Sardaigne, en la personne du Directeur de l'Unité Gestion Opérationnelle et Autorisations de l'Autorité de gestion.

Informations complémentaires

Les conditions de soumission des propositions de projets ainsi que les critères de sélection et d'attribution sont détaillés dans les Lignes directrices à l'intention des demandeurs qui font partie intégrante du dossier de candidature.

Les questions liées à l'appel à propositions peuvent être soumises soit en anglais, soit en français et au plus tard 15 jours calendaires avant la date limite de soumission des propositions via la section « Foire aux questions (FAQ) » du site Internet du Programme.

En cas de différences entre les versions arabe, anglaise et française des documents de l'appel, la version anglaise prévaudra.

Pour plus d'informations, veuillez visiter le site web du programme www.interregnextmed.eu

**Le Chef de l'Unité Gestion
opérationnelle et autorisation**

**Autorité de Gestion du
Programme Interreg NEXT MED**



REGIONE AUTÒNOMA
DE SARDIGNA
REGIONE AUTONOMA
DELLA SARDEGNA